



Recherche en un coup d'œil

Examen des besoins et des motivations des délinquants radicalisés qui sont incarcérés dans les établissements fédéraux du Canada

Mots clés : *terrorisme, délinquant radicalisé, lutte contre le terrorisme, facteurs de risque, réadaptation*

Ce que cela signifie

La présente étude a permis de mieux comprendre les motivations et les besoins des délinquants radicalisés¹ et de fournir au Service correctionnel du Canada (SCC) de nouveaux éléments probants qu'il pourra utiliser pour déterminer comment intervenir auprès de ces délinquants et gérer cette population dans le futur.

L'étude souligne la nécessité de porter une plus grande attention aux motivations des délinquants radicalisés et à la façon dont celles-ci influent sur les stratégies de gestion des cas, de surveillance et d'intervention qui les concernant.

Ce que nous avons constaté

Les résultats révèlent que 30 % des délinquants radicalisés avaient des motivations exclusivement idéologiques, 17 % des motivations exclusivement criminelles (non idéologiques) et 53 % des motivations tant idéologiques que non idéologiques. Les motivations idéologiques les plus courantes comprenaient le désir d'un changement politique et le désir de réagir à un grief collectif. Les motivations non idéologiques les plus fréquentes étaient le désir de gain matériel et le désir de se faire des amis. Les délinquants radicalisés ayant commis les actes les plus graves (d'après la définition de délinquant radicalisé) et ceux considérés comme le leader de leur groupe ont été plus souvent désignés comme ayant des motivations exclusivement idéologiques.

Les évaluations des besoins liés aux facteurs criminogènes réalisées à l'aide de l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques ont permis de constater qu'une forte proportion de délinquants radicalisés présente des besoins dans les domaines des fréquentations, des attitudes et de la vie personnelle et affective, tandis qu'une faible proportion présente des besoins dans les domaines de la toxicomanie et du fonctionnement dans la collectivité. Ces différences se sont révélées plus marquées lorsque nous avons examiné séparément les délinquants radicalisés motivés par une idéologie, ce qui signifie peut-être que les besoins des délinquants radicalisés non motivés par une idéologie ressemblent davantage à ceux des délinquants non radicalisés de la population carcérale générale. De même, nous avons observé chez les

délinquants motivés par une idéologie beaucoup plus de facteurs liés à l'extrémisme violent que chez les délinquants radicalisés non motivés par une idéologie.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le SCC s'efforce de contribuer à la sécurité de la société en cernant et en ciblant les facteurs criminogènes ainsi que les motivations criminelles de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Bien que nous en sachions beaucoup sur les besoins de la population carcérale générale, les données empiriques sur les besoins des délinquants sous responsabilité fédérale motivés par une idéologie, soit les délinquants radicalisés, sont nettement moins nombreuses.

La présente étude visait à examiner et à comprendre les motivations et les besoins particuliers des délinquants radicalisés incarcérés dans les établissements fédéraux, dans le but ultime de contribuer à l'adoption d'une approche fondée sur des données probantes qui permettra d'assurer l'efficacité de la gestion de cas et des interventions correctionnelles pour ces délinquants.

Ce que nous avons fait

Nous avons examiné les motivations (idéologiques et non idéologiques) et les besoins (criminogènes et autres liés à l'extrémisme violent) d'un échantillon de délinquants radicalisés à partir de données extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) et d'autres données codées provenant de diverses sources.

Pour de plus amples renseignements

Stys, Y. et Michel, S. (2014). *Examen des besoins et des motivations des délinquants radicalisés qui sont incarcérés dans les établissements fédéraux du Canada* (rapport de recherche R-344). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou tout autre renseignement, veuillez en faire la demande par courriel à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter le site Web pour une liste complète des publications de recherche.

¹ Le SCC définit un délinquant radicalisé comme étant un « délinquant motivé idéologiquement, qui commet des actes violents, qui aspire à les commettre, qui complot à cette fin ou qui en fait la promotion afin d'atteindre des objectifs idéologiques ».